

**MAIRIE  
DE  
SAINT-BEAT-LEZ**  
31440 – HAUTE-GARONNE



Tél : 05.61.79.40.05  
contact@st-beat-lez.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 JUIN 2023**

**Présents :** Mickaël BOUCHE - Karine BRON - Alain CAPDEVILLE - Anna CHANGEUX – Guy DREYER – Ghislain FONDEVILLA - Guy MARTINEZ – Adeline MINATCHY – André NOUGUES - Gérard ROUX - Charlotte PEREFARRES - Chantal POISSON - Fidel RUBIO MAZARIO

**Procurations :** Michèle ANDRE à Alain CAPDEVILLE

**Absents :** Julien ARNAUNE

**Secrétaire de séance :** Gérard ROUX

**Début de séance :** 20h10

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	VOTE																						
<b>Ouverture et gestion de la piscine 2023</b>	<p>Après plusieurs réunions, la communauté de communes et la majorité des communes du canton s'engagent à prendre en charge 50% des frais de fonctionnement. La participation départementale n'est pas connue à ce jour.</p> <p><u>Dates ouvertures</u> : 8 juillet – 2 septembre 2023, fermée le <b>mardi</b></p> <p><u>Tarifs</u> :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Enfants moins de 16 ans</td> <td style="text-align: right;">2,5€</td> </tr> <tr> <td>Adultes</td> <td style="text-align: right;">4€</td> </tr> <tr> <td>Carnet 10 entrées enfants</td> <td style="text-align: right;">22€</td> </tr> <tr> <td>Carnet 10 entrées adultes</td> <td style="text-align: right;">36€</td> </tr> </table> <p><u>Snack</u> : Cocept-séjour prendra en gérance le snack, le loyer sera forfaitaire pour un montant de 400€ pour deux mois. La convention prévoit la possibilité de louer le bassin pour la journée du mardi au prix de 50€ la journée pour une exploitation privée</p>	Enfants moins de 16 ans	2,5€	Adultes	4€	Carnet 10 entrées enfants	22€	Carnet 10 entrées adultes	36€	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>C</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td style="text-align: right;">14</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>C</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> </table>	C	0	A	0	P	14			C	3	A	1	P	10
Enfants moins de 16 ans	2,5€																							
Adultes	4€																							
Carnet 10 entrées enfants	22€																							
Carnet 10 entrées adultes	36€																							
C	0																							
A	0																							
P	14																							
C	3																							
A	1																							
P	10																							
<b>Ouverture poste saisonnier-Cantonnier</b>	<p>Ouverture du poste pendant 2 mois, mi-juin / mi-août, l'offre d'emploi sera faite, Mme le maire ayant voté « pour » celui-ci est prépondérant.</p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>C</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td style="text-align: right;">4</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> </table>	C	5	A	4	P	5																
C	5																							
A	4																							
P	5																							

<b>Procédure post sinistre</b>	<p><u>Restaurant du Lac de Géry</u>, bien que la mairie ait signifié aux exploitants, par courrier, la rupture de leur bail, suite à l'incendie du restaurant, ceux-ci ont réoccupé les lieux depuis fin mars.</p> <p>Nous allons donc assigner sur le fond les exploitants pour que la justice puissent statuer sur le bien-fondé de cette rupture de bail.</p>	C	0
		A	8
		P	6
<b>Cantine à 1€</b>	<p><u>Aide de l'état à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires.</u></p> <p>Les familles ayant un coefficient familial inférieur à 1000 paieront le repas à la cantine 1€, l'état participera à hauteur de 3€.</p> <p>Cette aide nécessite une tarification des repas à la cantine sur trois tranches de coefficients.</p> <p>Une commission au sein du conseil définira ces coefficients et nous voterons ceux-ci au prochain conseil municipal.</p>		
<b>Réouverture de l'appel à D.S.P. camping</b>	Le précédent appel à D.S.P. n'a pas donné de résultats probants, aussi nous referons un appel à DSP au mois d'août 2023, selon les mêmes modalités	C	0
		A	0
		P	14
<b>Bail pastoral-AFP de Lez</b>	<p>Il concerne un pâturage à l'entrée du village de Lez, entre la route du tunnel et celle du village.</p> <p>Ce pâturage sera occupé environ 15j au printemps et 15 jours à l'automne à titre gratuit.</p>	C	0
		A	0
		P	14
<b>Travaux enfouissement réseaux électriques de Lez</b>	<p>Ces travaux ont été engagés par l'ancienne municipalité, oubliés, donc non budgété sur l'exercice 2023.</p> <p>Coût total des travaux : 38500€.</p> <p>Part SDEG, payé avec le crédit du SDEG 11500€</p> <p>Part Orange, payé sur fond propre 27000€</p>		
<b>Décisions modificatives Erreur d'écriture Enfouissement réseaux électriques Lez</b>	<p>Plusieurs erreur d'écriture nécessite des transferts entre comptes.</p> <p>Nous ferons un transfert du compte « Entretien des bâtiments » vers le compte « investissement », pour régler les travaux d'enfouissements.</p>	C	0
		A	0
		P	14
<b>Renouvellement contrat pour accroissement d'activité</b>	<p>Nous avons une secrétaire en longue maladie, pour la remplacer nous avons fait une embauche, en CDD, pour 15H/semaine, contrat renouvelable tous les mois.</p> <p>Nous devons renouveler la décision d'ouverture de poste, jusqu'au 31 décembre 2023.</p>	C	0
		A	0
		P	14
<b>Remboursement frais d'autoroute à M. Roux, retour des radars à Toulouse</b>	<u>Frais</u> : 7,2€	C	0
		A	0
		P	14
<b>Aide à la déontologie des élus par l'ATD</b>	Nous souhaitons adhérer à cette prestation de l'ATD	C	0
		A	0
		P	14
<b>Nomenclature M57</b>	<p>La comptabilité communale évolue de M14 à M57.</p> <p>Idem pour celle de l'AFP de Lez</p>	C	0
		A	0
		P	14

<p><b>Organisation de l'inauguration du Trésor et de la soirée du Brandon</b></p>	<p><u>Vendredi 23 juin 2323.</u> Inauguration du trésor à partir de 17H00</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 17H00 : Inauguration et groupe musique médiévale</li> <li>• 17H15 : Discours,</li> <li>• 17H30 : Intervention de M. Pujol,</li> <li>• 18H00 : Ruban et festivités Jardin des Missions,</li> <li>• 19H30 : Repas partagé au Boulodrome,</li> <li>• 21H00 : Groupe musique Jazz,</li> <li>• 22H00 : Bénédiction du brandon</li> <li>• 22H15 : Embrassement</li> </ul> <p>Cette organisation nécessite des bénévoles, faites-vous connaître en mairie.</p>	
	<p><b>Questions diverses</b></p>	
	<p>Demande de Mlle Mathilde Ageon pour l'installation d'une roulotte pour vendre des crêpes, tarif de la location de l'emplacement : 7€/jour.</p>	
	<p>Mme Charlotte Perefarrès propose de marquer, sur les réseaux sociaux et les journaux l'anniversaire des 10 ans de l'inondation. Mme Maire pense que les médias s'en chargeront d'eux même et qu'il est de notre responsabilité de donner une image de notre commune autre que celle d'une ville martyre .</p>	

Fin de séance à 22h45 heures.

**Le secrétaire**

Gérard ROUX

**Mme le Maire**

Anna CHANGEUX